

ASSISTANCE TECHNIQUE REGIONALISEE POUR L'ANNEE 2017

APPEL A PROJETS

REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Date limite de dépôt des dossiers auprès de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes :

31 décembre 2016 (cachet de la poste faisant foi)

Les dossiers doivent être déposés en version papier (deux exemplaires originaux) et numérique aux adresses suivantes :

adresse postale

FranceAgriMer - 20 boulevard Eugène Deruelle - CS 63789 - 69432 Lyon Cedex 03

et

adresses électroniques

sreaaf.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr

eloi.damay@franceagrimer.fr

Adresses de publication de l'appel à projets :

www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr

www.franceagrimer.fr

Contacts

Eloi DAMAY, FranceAgriMer,

Tel : 04 72 84 99 15

Courriel : eloi.damay@franceagrimer.fr

Le présent appel à projets pour la région Auvergne-Rhône-Alpes et pour l'année 2017, est ouvert conformément aux dispositions de la décision du Directeur général de FranceAgriMer INTV-SANAEI-2015-63 du 1^{er} décembre 2015.

Cette décision, jointe en annexe et partie intégrante de l'appel à projets, a été publiée sur le site du Bulletin Officiel du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/document_administratif-a9df1a42-aac8-4900-b8fd-92dcf8ac01a3

ANNEXE : Décision du Directeur général de FranceAgriMer INTV-SANAEI-2015-63 du 1^{er} décembre 2015.

Adaptations régionales et points de vigilance

Objectifs prioritaires en Auvergne-Rhône-Alpes

Les projets attendus en Auvergne-Rhône-Alpes doivent présenter des actions **d'appui technique collectif** (ATC) auxquelles peuvent être rattachées des **prestations techniques rattachées** (PTR), ou d'**animation technique régionale** (ATR) à destination d'exploitations agricoles appartenant à des filières ou territoires. Ces actions visent à renforcer à la fois la performance économique et environnementale des exploitations. L'appel à projets est ouvert à toutes les filières animales, hors aquaculture, et aux filières végétales

- Thématiques

Les thèmes prioritaires du volet environnemental des projets sont :

- la gestion et la valorisation agronomique des effluents d'élevage (stockage, épandage, échange paille/fumier, compostage, réduction des pertes par lixiviation ou volatilisation,...) en particulier dans les zones vulnérables nitrates ;
- l'amélioration de l'autonomie alimentaire (la réduction de la dépendance aux intrants alimentaires ou l'optimisation de la valorisation des prairies, en particulier dans les zones de montagne).
- les économies d'énergie et d'eau dans les élevages de granivores ou des unités de transformation laitière dans les exploitations agricoles ;
- la réduction des gaz à effet de serre ;
- la réduction des médicaments vétérinaires, notamment pour les filières granivores ;
- la maîtrise des intrants (fertilisants, irrigation, énergie dans les serres,...) pour les filières de production végétale ;
- la diversification des assolements et l'allongement des rotations, notamment par l'introduction de légumineuses

Le thème prioritaire du volet économique des projets est l'optimisation du coût de production en tant que révélateur de la compétitivité des exploitations agricole. Toutefois l'adaptation à la volatilité pourra être proposée aux éleveurs d'herbivores.

Remarques :

- Pour les projets de la filière apicole, les appuis techniques collectifs réalisés sur la seule thématique du maintien ou du développement du cheptel d'abeilles sont éligibles.

La thématique environnementale "valorisation de la biomasse, des effluents d'élevage, pour la production d'énergie destinée à l'exploitation agricole" n'est pas retenue dans le présent appel à projets, car elle est accompagnée par d'autres dispositifs nationaux et/ou locaux. L'enveloppe de cet appel à projet nécessite de recentrer sur les thématiques importantes et attendus par les filières agricoles d'Auvergne-Rhône-Alpes.

- Structures candidates

Le programme d'appui technique est destiné aux structures qui réalisent des appuis techniques collectifs chez les agriculteurs ou qui animent un groupe de structures qui les réalisent.

Le bénéficiaire est la structure dont le personnel réalise les actions (animation technique régionale, appui technique collectif).

Les GIEE, reconnus ou en cours de reconnaissance par la DRAAF, peuvent être candidates ainsi que les structures réalisant des appuis techniques auprès des GIEE reconnus ou en cours de reconnaissance.

Toute structure candidate s'engage à faire remonter au service régional de FranceAgriMer les indicateurs de réalisation du

projet suivant l'annexe 1 de la décision INTV-SANAEI-2015-63, via l'animateur technique régional s'il existe.

Contenu du projet et montant de l'aide

Les modalités de cet appel à projets sont détaillées dans la décision du Directeur général de FranceAgriMer INTV-SANAEI-2015-63 du 1^{er} décembre 2015 en annexe.

Un projet est entendu comme étant une action (soit ATR, soit ATC et PTR) comprenant une combinaison de 2 thématiques, économique et environnementale, dans une filière.

Une structure candidate intervenant sur plusieurs filières doit déposer un dossier de candidature par filière. Par contre une seule convention sera réalisée au final.

Une structure qui réalise des appuis techniques collectifs dans une région limitrophe à la région Auvergne-Rhône-Alpes peut inclure les exploitants de cette région dans sa demande à condition que le nombre d'exploitants concerné soit limité et que le montant d'aide correspondant à ces exploitants soit inférieur à 4000 €. Le porteur précisera donc dans sa demande le nombre d'exploitants concernés et le département du siège de leur exploitation.

Les méthodes et indicateurs nationaux, lorsqu'ils sont dans la décision INTV-SANAEI-2015-63, sont ceux utilisés pour réaliser les appuis techniques. Les indicateurs de résultats sont à minima ceux de l'annexe 1 de cette décision.

En l'absence de méthode nationale indiquée dans la décision INTV-SANAEI-2015-63, la structure bénéficiaire **doit indiquer**, lors du dépôt du projet, la méthode et l'outil qu'elle utilisera pour réaliser les appuis techniques. Les informations sur la méthode et sur l'outil seront détaillées et précises.

Les porteurs de projet ayant bénéficié en 2016 du programme d'aide à l'assistance technique devront présenter l'articulation entre les projets 2016 et 2017, ainsi que le pré-bilan de réalisation des projets 2016 (taux de réalisation, planning de réalisation, difficultés rencontrées,...).

Pour un même exploitant, le temps passé en PTR ne peut pas excéder le temps passé en appui technique collectif (règle dite du « un pour un » en temps). De plus, le temps de préparation des appuis techniques est plafonné à :

- 2 jours pour 1 jour d'ATC,
- 1 jour pour 1 jour de PTR.

Par filière, chaque porteur de projet doit proposer une **priorisation** des actions et des couples de thématiques déposés au titre de l'appel à projet.

Pour chaque couple de thématiques, l'articulation entre les actions doit être définie conformément au tableau ci-dessous qui est rajouté en annexe 2 :

JOURNEE	OBJECTIFS	CONTENU et OUTILS/METHODES	ACTIONS			
			ATC		PTR	
			Nombre jours de face à face	Nombre jours de préparation	Nombre jours de face à face	Nombre jours de préparation
1 ^{ère} journée	Diagnostic en exploitation si nécessaire	Collecte des données et réalisation du calcul des indicateurs			X j	X j (max)

		Outils /méthodes				
2 ^{ème} journée (NB*)	Analyse et synthèse des résultats disponibles Information/élaboration du contenu Partage des résultats des diagnostics et des expériences Elaboration des plans d'actions individuels	Echanges et analyse de groupe Présentation des méthodes utilisées, de la double thématique et des enjeux Apport de références, intervenants extérieurs Proposition de plans d'actions	Y j	2Y j (max)		
3 ^{ème} journée	Mise en œuvre du plan d'actions	Formalisation individuelle du plan d'action et suivi de sa mise en œuvre			Z j	Z j (max)
4 ^{ème} journée	Bilan et remontée des indicateurs	Calcul des indicateurs Etablissement du bilan et synthèse	W j	2W j (max)		
Nombre total de jours (préparation et réunion) par groupe et par exploitant			(Y+2Y+W+2W) jours		(X+X+Z+Z) jours	
Temps de face à face avec l'exploitant			(Y+W) jours		(X+Z) jours	
Nombre total de jours pour tous les groupes et tous les exploitants			(Y+2Y+W+2W) * nb groupes jours		(X+X+Z +Z) * nb exploitants jours	

NB* : Si plusieurs journées sont nécessaires, indiquer le nombre de jours pour réaliser ces différentes phases et les découper en conséquence

Durée des projets

Le projet porte sur une période de réalisation du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Sélection des projets

Un projet incomplet (absence de signature en original, absence d'un document, ...) à la date limite de dépôt ou déposé après cette date sera rejeté.

La DRAAF pourra demander au porteur des éléments complémentaires de compréhension mais en aucun cas des modifications du projet.

La composition du comité de sélection régional est la suivante :

- DRAAF (SREAAF, SRFAM et SRFD),
- Conseil Régional.

Le comité de sélection statuera en fonction :

- de la présentation qualitative du dossier (contenu ; complétude du dossier),
- des sous-réalisations antérieures éventuelles (bilan 2015, bilan prévisionnel 2016 puis bilan 2014) par porteur et par filière,
- des priorités indiquées par les porteurs pour leurs différents projets éventuels au sein d'une même filière,

Pour les projets au-delà de 40k€ de demande d'aide, la DRAAF se réserve le droit d'analyser la pertinence de l'envergure

géographique du projet, et donc de ne pas les retenir en fonction de l'enveloppe 2017.

La DRAAF se réserve également la possibilité de ne pas retenir des demandes d'aide d'animation technique régionale lorsque le nombre de porteurs est faible et peu représentatif.

L'ensemble des projets présenté par un porteur dans une filière donnée peut être sélectionné en toute ou partie par le comité en fonction des priorités définies.

L'application d'un stabilisateur n'est pas possible. Cependant, une liste d'attente sera établie en cas de disponibilités budgétaires. La validation définitive des programmes régionaux a lieu au plus tard le 1^{er} avril de l'année 2017.

Annexes

L'annexe 2 de la décision INTV-SANAEI-2015-63 est remplacée par l'annexe 2 ci-après.
Les autres annexes de la décision restent inchangées.

Appel à projet de la région : Auvergne-Rhône-Alpes

Structure porteuse de la demande :

Intitulé du projet :

N° SIRET de la structure :	
Responsable de la structure	Responsable du suivi du projet ¹
Nom et prénom :	Nom et prénom :
Tél. :	Tél. :
Adresse courriel :	Adresse courriel :
Adresse postale :	Adresse postale :
Fonction :	Fonction :

Objectifs du projet :

Filière(s), action(s) et thématique(s) prévues :

<ul style="list-style-type: none">- Action 1 (ex. Animation technique régionale filière(s) X, thématique(s) Y)- Action 2 (ex. Appui technique collectif filière(s) Y, thématique(s) Z)- ...

Département(s) concerné(s) :	Nb d'agriculteurs impliqués :
Nb ETP mobilisé dans le projet :	Partenaires impliqués dans le projet ² :
Budget total du projet :	Subvention FranceAgriMer – Casdar sollicitée :

1

Responsable administratif et interlocuteur unique de l'administration pour le dépôt du dossier ainsi que pour toute question concernant le projet

² Hors contributeurs uniquement financiers

Dossier de candidature
PRESENTATION TECHNIQUE DU PROJET

Appel à projet de la région : Auvergne-Rhône-Alpes

Structure porteuse de la demande :

Intitulé du projet :

N° SIRET de la structure :	
Responsable de la structure	Responsable du suivi du projet ³
Nom et prénom :	Nom et prénom :
Tél. :	Tél. :
Adresse courriel :	Adresse courriel :
Adresse postale :	Adresse postale :
Fonction :	Fonction :

- 1. Définition du projet** (résumé du type d'actions prévues, des objectifs économiques et environnementaux du projet)
- 2. Territoire du projet** (département(s) concerné(s) par le projet, enjeux agricoles, économiques et environnementaux du territoire, cohérence du projet avec d'autres démarches du territoire)
- 3. Collectif(s) réalisateur(s) du projet** (constitution du ou des collectifs et positionnement dans le paysage agricole du territoire, compétences techniques et formation des personnels impliqués dans les actions, actions déjà conduites, motivations à la construction du projet, nombre d'agriculteurs et d'exploitations engagées dans le projet, caractéristiques des exploitations concernées et évolutions)
- 4. Objectifs du projet** (comment les actions projetées permettent de répondre au double objectif de performances économique et environnementale des exploitations)
- 5. Actions et thématiques prévues** (description des actions mises en œuvre dans le projet en démontrant l'articulation entre l'appui technique collectif ATC, les prestations techniques rattachées PTR et l'animation technique régionale ATR y compris avec les partenaires de la ou les filières, exposé des activités programmées, des méthodes employées, des moyens mobilisés en précisant les thématiques d'intervention - coûts de production, autonomie alimentaire...)

Pour chaque couple de thématiques, l'articulation entre les actions doit être définie conformément au tableau ci-dessous :

³ Responsable administratif et interlocuteur unique de l'administration pour le dépôt du dossier ainsi que pour toute question concernant le projet

Dossier de candidature
PRESENTATION TECHNIQUE DU PROJET (suite)

JOURNEE	OBJECTIFS	CONTENU et OUTILS/METHODES	ACTIONS			
			ATC		PTR	
			Nombre jours de face à face	Nombre jours de préparation	Nombre jours de face à face	Nombre jours de préparation
1 ^{ère} journée	Diagnostic en exploitation si nécessaire	Collecte des données et réalisation du calcul des indicateurs Outils /méthodes			X j	X j (max)
2 ^{ème} journée (NB*)	Analyse et synthèse des résultats disponibles Information/élaboration du contenu Partage des résultats des diagnostics et des expériences Elaboration des plans d'actions individuels	Echanges et analyse de groupe Présentation des méthodes utilisées, de la double thématique et des enjeux Apport de références, intervenants extérieurs Proposition de plans d'actions	Y j	2Y j (max)		
3 ^{ème} journée	Mise en œuvre du plan d'actions	Formalisation individuelle du plan d'action et suivi de sa mise en œuvre			Z j	Z j (max)
4 ^{ème} journée	Bilan et remontée des indicateurs	Calcul des indicateurs Etablissement du bilan et synthèse	W j	2W j (max)		
Nombre total de jours (préparation et réunion) par groupe et par exploitant			(Y+2Y+W+2W) jours		(X+X+Z+Z) jours	
Temps de face à face avec l'exploitant			(Y+W) jours		(X+Z) jours	
Nombre total de jours pour tous les groupes et tous les exploitants			(Y+2Y+W+2W) * nb groupes jours		(X+X+Z +Z) * nb exploitants jours	

NB* : Si plusieurs journées sont nécessaires, indiquer le nombre de jours pour réaliser ces différentes phases et les découper en conséquence

6. **Caractère innovant du projet** (préciser en quoi le projet est innovant dans le contexte territorial)
7. **Partenariats** (partenaires impliqués dans le projet pour la filière concernée ou en inter filières, avis et participation des collectivités territoriales)
8. **Gouvernance du projet** (existence d'un comité de pilotage, concertation entre partenaires, suivi du projet et des indicateurs)
9. **Perspectives de poursuite du projet** (suites envisagées au-delà de l'année 20XX)
10. **Diffusion envisagée** (nature des actions de communication des résultats prévues)

Dossier de candidature
PRESENTATION TECHNIQUE DU PROJET (suite)

- 11.** Indicateurs (de réalisation et de résultats – *a minima* ceux du cahier des charges - circuit de remontée et de consolidation nationale)
- 12.** Description de la méthode et de l'outil utilisés permettant d'obtenir les indicateurs précédents, et à minima ceux du cahier des charges, pour une thématique où aucune méthode nationale n'est indiquée dans la décision INTV-SANAEI-2015-63.
- 13.** liste du personnel technique ayant les compétences requises dans les thèmes souhaités

Dossier de candidature
 RECAPITULATIF CHIFFRE DU PROJET

Appel à projet de la région : Auvergne-Rhône-Alpes
 Structure porteuse de la demande :
 Intitulé du projet :

N° SIRET de la structure :	
Responsable de la structure	Responsable du suivi du projet ⁴
Nom et prénom :	Nom et prénom :
Tél. :	Tél. :
Adresse courriel :	Adresse courriel :
Adresse postale :	Adresse postale :
Fonction :	Fonction :

Filière : (remplir un tableau par filière suivie)						
Action	Données	Thématique X + Thématique Y (à préciser)	Thématique X + Thématique Z (à préciser)	Thématique Y + Thématique W (à préciser)	Thématique A + Thématique B (à préciser)
ATR	Nb ETP					
	Montant subvention					
ATC	Nb groupes					
	Nb exploitants					
		Dont en GIEE				
	Nb ETP					
	Montant subvention					
PTR	Nb exploitants					
		Dont en GIEE				
	Nb ETP					
	Montant subvention					

4

Responsable administratif et interlocuteur unique de l'administration pour le dépôt du dossier ainsi que pour toute question concernant le projet

Appel à projet « Assistance technique régionalisée »
Année 2017

Dossier de candidature
BUDGET PREVISIONNEL

Appel à projet de la région : Auvergne-Rhône-Alpes

Structure porteuse de la demande :

Intitulé du projet :

Secteur de production (un budget par secteur) :

		Action 1 Animation technique régionale (ATR)	Action 2 Appui technique collectif (ATC)	Action 3 Prestations techniques rattachées (PTR)	TOTAL GENERAL
	DEPENSES PREVISIONNELLES (HT)				
(1)	Dépenses de personnel (salaires, charges sociales des agents salariés du ou des collectifs réalisateurs du projet)				
(2)	Prestations de service				
(3)	Total des dépenses prévisionnelles (1+2)				

	Nombre d'ETP			
	Nombre de jours (réunions et/ou visites)			

		Action 1 Animation technique régionale (ATR)	Action 2 Appui technique collectif (ATC)	Action 3 Prestations techniques rattachées (PTR)	TOTAL GENERAL
	RECETTES PREVISIONNELLES (HT)				
(4)	FranceAgriMer - CAS DAR				
(5)	Conseils généraux				
(6)	Conseils régionaux				
(7)	Etat (autres sources à préciser)				
(8)	Union Européenne				
(9)	Autres subventions (à préciser)				
(10)	Total subventions (5 à 9)				
(11)	Autofinancement				
(12)	Produits				
(13)	Total des participations des exploitants au coût de l'ATC et/ou PTR				
(14)	Autres (à préciser)				
(15)	Total des autres recettes (11 à 14)				
(16)	Total des recettes prévisionnelles (4+10+15)				

	Taux de financement (4)/(3) en % (max.2 décimales)			

Le taux de financement de FranceAgriMer ne peut dépasser 80% des dépenses prévisionnelles [(4)/(3) ≤ 80%]

Date :

Signature du représentant légal de la structure
(nom, prénom et statut du signataire)

LISTE DES TECHNICIENS REALISANT LES APPUIS TECHNIQUES

Ces techniciens doivent IMPERATIVEMENT être salariés de la structure

Appel à projet de la région : Auvergne-Rhône-Alpes

Structure porteuse de la demande :

Intitulé du projet :

Date de mise à jour :

No m et Prénom	Thématiques d'AT suivi	Formation de base (BTS, Ingénieur, Bac pro...)	Stages ou autres formations (...)	Expérience (nombre d'années, missions principales..)	Formation à l'action "Coût de production"	Formation à l'Agro-écologie*

Concernant les formations, et en particulier l'agro-écologie, bien mentionner le libellé de la formation suivie et justifier de la double performance.

Je, soussigné, représentant légal de la structure, m'engage à communiquer les indicateurs de réalisation tel que précisés dans l'appel à projet Assistance Technique 2017

Date :

Signature du représentant légal de la structure
(nom, prénom et statut du signataire)